



ATTENTION : indique une situation dangereuse potentielle qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des blessures minimales ou modérées.

AVIS : indique une pratique ne posant aucun risque de dommages corporels, mais qui par contre, si rien n'est fait pour l'éviter, pourrait poser des risques de dommages matériels.



indique un risque d'électrocution.



indique un risque d'incendie.



AVERTISSEMENT : afin de réduire le risque de blessure, lisez le manuel d'instruction.

Consignes de sécurité générales propres aux outils électriques



AVERTISSEMENT : lire toutes les directives et consignes de sécurité. Tout manquement aux directives et consignes ci-incluses comporte des risques de décharges électriques, d'incendie et/ou de dommages corporels graves.

CONSERVER TOUTES CES DIRECTIVES ET CONSIGNES À TITRE DE RÉFÉRENCE

Le terme « outil électrique » mentionné dans les avertissements ci-après se rapporte aux outils alimentés sur secteur (avec fil) ou par piles (sans fil).

1) SÉCURITÉ – AIRE DE TRAVAIL

- Maintenir l'aire de travail propre et bien éclairée.** Les lieux sombres ou encombrés sont propices aux accidents.
- Ne pas utiliser un outil électrique dans un milieu déflagrant, comme en présence de liquides, gaz ou poussières inflammables.** Les outils électriques peuvent produire des étincelles qui pourraient enflammer toute émanation ou poussière ambiante.
- Maintenir à l'écart les enfants, ou toute autre personne, lors de l'utilisation d'un outil électrique.** toute distraction pourrait faire perdre la maîtrise de l'appareil.

2) SÉCURITÉ – ÉLECTRICITÉ

- La fiche électrique de l'outil doit correspondre à la prise murale. Ne modifier la fiche en aucune façon. Ne pas utiliser de fiche d'adaptation avec un outil électrique mis à la terre (masse).** L'utilisation de fiches d'origine et de prises appropriées réduira tout risque de décharges électriques.
- Éviter tout contact corporel avec des éléments mis à la terre comme : tuyaux, radiateurs, cuisinières ou réfrigérateurs.** Les risques de décharges électriques augmentent lorsque le corps est mis à la terre.
- Ne pas exposer les outils électriques à la pluie ou à l'humidité.** Tout contact d'un outil électrique avec un liquide augmente les risques de décharges électriques.
- Ne pas utiliser le cordon de façon abusive. Ne jamais utiliser le cordon pour transporter, tirer ou débrancher un**

Certificat de conformité CE

DIRECTIVE SUR LES MACHINES
DIRECTIVE SUR LE BRUIT EXTÉRIEUR



TAILLE-HAIE
DCM563

DEWALT erklærer, at produkterne beskrevet under *Tekniske data* er udført i overensstemmelse med:

2006/42/EC, EN 60745-1:2009 + A11:2010; EN 60745-2-15:2009 + A1:2010
2000/14/CE, souffeuse, Annexe VI
DEKRA Certification B.V., Utrechtseweg 310,
6802 ED Arnhem, Pays-Bas
N° d'organisme notifié : 0344

Niveau de puissance acoustique selon 2000/14/CE (Article 13, Annexe III) :

L_{WA} (puissance sonore mesurée) 91,5 dB(A)
incertitude – 3 dB(A)

L_{WA} (puissance sonore garantie) 98 dB(A)

Ces produits sont également compatibles avec les Directives 2004/108/CE (jusqu'au 19/04/2016), 2014/30/UE (à partir du 20/04/2016) et 2011/65/UE. Pour plus d'informations, veuillez contacter DEWALT à l'adresse suivante ou vous reporter au dos de cette notice d'instructions.

Le soussigné est responsable de la compilation du fichier technique et fait cette déclaration au nom de DEWALT.

Markus Rompel
Directeur Ingénierie
DEWALT, Richard-Klinger-Strasse 11,
D-66510, Idstein, Allemagne
DD.MM.2015